

Volé à l'étalage que risque ton ?

Par Chlochlo, le 02/01/2016 à 19:40

Bonjour,

Avec ma cousines nous avons volé pas mal de choses qui ne valent pas grand chose, mais bon, on s'est fait prendre par le directeur du magasin, il nous on dit de tout sortir de nos poches et il a appelé la police qui est venue nous chercher, elle a pris nos dépositions et nous a dit que le magasin allait porter plainte. Et après avoir pris nos déposition, elle nous a laissé repartir avec nos parents et nous a dit qu'elle allait nous rappeler. Que doit-on faire du coup ? Elle ne nous a pas demandé non plus de payer, que risque-on ? Nous allons avoir un casier ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par amajuris, le 02/01/2016 à 19:57

bonjour.

si c'est le première fois que vous avez affaire à la police pour un délit de vol, vous pouvoir n'avoir qu'un rappel à la loi par un délégué du procureur.

mais votre nom figurera pendant quelque temps dans un fichier de la police avec ses conséquences.

salutations

Par Chlochlo, le 02/01/2016 à 20:37

Merci, mais je devais partir aux Etats Unis cet été. Est-ce que ce sera possible du coup ? Et aussi à chaque vacances scolaires, je pars à Genève, sera-t-il possible aussi ou pas ?

Par **Tisuisse**, le **03/01/2016** à **06:59**

Bonjour,

Question : quel âge avez-vous et quel âge a votre cousine ? En effet, selon votre âge, les sanctions possibles ne seront pas les mêmes.

Qu'on pensé vos parents d'avoir été convoqué au poste de police ? et le reste de votre famille ?

Par Chlochlo, le 03/01/2016 à 09:02

Bonjour nous avons 14ans tous les deux et nos parents ne sin pas fier du tous normal et la famille ne le c'est pas ... Enfin voilà

Alors seras t il possible de voyage et ma cousine demande si nous allons avoir quelle que chose dans notre casier combien de temps cela va t il reste ?